



## Partir avant fin de préavis (démission)

-----  
Par Jey10

Bonjour,

Ma conjointe a démissionné de son poste et a trouvé un autre travail.

Elle a 3 mois de préavis qui se termine le 29 août et aimerait finir le 22 août.

Elle travaille en crèche et la nouvelle année commence la semaine du 22, il y a donc un grand intérêt pour la nouvelle société de la voir arriver le 22 et peu d'intérêt pour la crèche actuelle de la garder jusqu'à cette semaine-là étant donné qu'elle rencontrerait les nouveaux enfants et parents, pas très malin/utile si c'est pour partir la semaine suivante.

Elle occupe le poste de directrice et cherche un remplaçant au plus tôt.

Il faut savoir que le mois d'août est congés imposés et que les 3 premières semaines seront donc non travaillées, il y a donc une logique à la laisser partir fin juillet et lui laisser la dernière semaine d'août.

Mais il n'en est rien et l'employeur, probablement vexé, veut la retenir jusqu'au bout, même si elle trouve un remplaçant à temps.

Quels sont ses recours svp ? Peut-elle abandonner son poste la dernière semaine ? Que cela impliquerait-il ? Quelle est la meilleure solution ?

Merci,